

TITRE AGENT THERMAL

(sous couvert de la MFR de St Léopardin d'Augy)

Cultivons les réussites

PRÉREQUIS, MODALITÉS D'INSCRIPTION

- Qualités humaines, relationnelles et de communication
- Avoir une bonne condition physique
- Avoir fait, a minima, un stage d'immersion de 2 semaines dans un établissement thermal.
- Admission après entretien individuel et tests de positionnement
- Dossier d'inscription
- Entrée en formation en Janvier

OBJECTIFS

- Obtenir une qualification professionnelle de niveau 3 dans le domaine du thermalisme
- Acquérir des compétences professionnelles dans le thermalisme
- Être capable d'apporter une aide professionnelle de qualité et adaptée aux curistes
- Faciliter l'insertion professionnelle avec un métier d'avenir
- Se constituer un réseau professionnel, favoriser son employabilité et s'insérer professionnellement.

STATUT

Stagiaire de la formation professionnelle continue

TARIFS

Indiqués pendant l'entretien individuel, en fonction du statut

ACCESSIBILITÉ ET HANDICAP

Prise en compte des apprenants en situation de handicap :

- Accompagnement par le référent Inclusion
- Adaptation et accessibilité à la formation selon le trouble/handicap
- Aménagement des épreuves selon les besoins avérés
- Bâtiment aux normes d'accessibilité PMR

INDICATEURS

Taux de réussite de la dernière promotion : 90 %

Taux de rupture de la dernière promotion : 0 %

Taux d'insertion dans l'emploi : 100 %



TITRE PRO AGENT THERMAL

Cultivons les réussites



MÉTHODES MOBILISÉES

- Formation sur plateau technique thermal permettant des mises en situation réalistes
- Projets, activités, visites de structures et interventions de professionnels
- Accompagnement individualisé dans un climat familial

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation en cours de formation et Épreuves terminales.

DURÉE

8 semaines de formation à la MFR (280 heures) et 5 semaines de stage en entreprise

DÉBOUCHÉS ET PASSERELLES

Poursuite d'études

- Certifications de niveau Bac

Accès à l'emploi

- Agent thermal
- Hydobalnéologue

CONTENU DE LA FORMATION

Unités de compétence

- Réalisation des soins thermaux prescrits par le médecin
- Gestion des cabines de soins et des relations avec les curistes
- Application des techniques préventives de manutention et des règles de sécurité
- Mise en œuvre des techniques d'entretien des cabines et des équipements propres à l'établissement

Certification SST